

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 15**  
**Présents : 9**  
**Absents : 6**  
**Procurations : 5**  
**Votants : 14**

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois

Le onze AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Régis POMMIES, Maire.

Date de Convocation : Le 5/04/2023

**PRESENTS** : SABAYROU Francine, CANOVAS Alphonse, COASSIN Ottorino, GARCES Henri, GIRARD Yves, DOUTRE Myriam, MARTIN Marie Dominique, CAGNINACCI Isabelle.

**Absents excusés** : Mmes Duval, Lamour, Mrs Lebreton, Mérieux, Raymond.

**Absente non excusée** : Mme Sandrine CORBEL

**PROCURATIONS** : Mme Duval a donné procuration à Mr Coassin ; Mme Lamour à Mme Doutre , Mr Lebreton à Mme Sabayrou, Mr Mérieux à Mr Garces, Mr Raymond à Mr Pommies.

**SECRETAIRE** : Francine Sabayrou

Monsieur le Maire fait l'appel pour vérifier le quorum et informe des procurations en cours pour cette séance.

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire déclare la séance ouverte, rappelant que les portables doivent être éteints et que la séance est enregistrée sous la forme audio.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13/03/2023.**

Mr le Maire met à l'approbation des membres présents et représentés légalement le PV du dernier conseil municipal qui est approuvé à :

- 11 voix POUR - 2 voix CONTRE (Mr Girard Mme Cagninacci), 1 Abstention (Mme Doutre)

Mme Cagninacci dénonce l'inexactitude du procès-verbal présenté concernant la construction du Relais Petite Enfance.

**Ordre du Jour de la séance :**

**Pour décision :**

1. Approbation du Budget Primitif 2023
2. Vote des taux d'imposition pour 2023
3. Vote des subventions aux associations pour 2023
4. Demande de convention d'occupation du domaine public pour les gérants du restaurant Al Castel.

**Pour information :**

- Information sur la procédure de contrôle du débroussaillage : passage pédagogique des agents de l'ONF.
- Réponses aux questions de Mr Girard posées lors de la séance du 13/03/2023

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L2123-24-1-1 du CGCT, il convient de porter à connaissance de l'ensemble des conseillers municipaux du tableau récapitulatif les indemnités allouées aux Maire, Adjoints et conseillers délégués pour 2022.

Cette information ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une information avant le vote du Budget Primitif 2023.

Le document commenté est distribué aux membres présents avec les autres documents liés à l'ordre du jour.

## **INDEMNITES ALLOUEES AUX ELUS POUR 2022 : 31 099.44 € BRUT**

Nom du maire	Taux	Montant indemnité mensuelle brute	Montant indemnité annuelle brute
Mr POMMIES	23.20%	933.92	11 207.04 €

### **B. Adjoints au maire**

bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Montant indemnité mensuelle brute	Montant indemnité annuelle brute
1er adjoint :	7.80 %	313.79 €	3 765.48 €
2 e adjoint :	7.80 %	313.79 €	3 765.48 €
3° adjoint :	7.80 %	313.79 €	3 765.48 €
4° adjoint :	7.80 %	313.79 €	3 765.48 €

### **C. conseillers municipaux titulaires d'une délégation**

Nom des bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Montant de l'indemnité mensuelle brute	Montant indemnité annuelle brute
Mr RAYMOND	5.00 %	201.27 €	2 415.24 €
Mme DOUTRE	5.00 %	201.27 €	2 415.24 €

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 étudié lors de la réunion de la commission des finances du 28/03/2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 335 738 €

Dépenses et recettes d'investissement : 939 700 €

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	1 335 738.00 €	1 335 738.00 €
Investissement	939 700.00 €	939 700.00 €
TOTAL	2 275 438.00 €	2 275 438.00 €

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 28/03/2023,

Vu le projet de budget primitif 2023 déposé ci devant,

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT concernant les virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre,

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et les opérations pour la section d'investissement,

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	1 335 738.00 €	1 335 738.00 €
Investissement	939 700.00 €	939 700.00 €
TOTAL	2 275 438.00 €	2 275 438.00 €

**MODALITE DE VOTE : POUR 11**

**CONTRE 3 (Girard Doutre Cagninacci)**

**ABSTENTION 0**

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2023**

Au regard de l'augmentation des charges liées à l'inflation, des dépenses d'investissement notamment liées à la mise en sécurité de la RD 37, Mr le Maire propose de procéder à une augmentation des taux d'un peu moins de 1% et dépose devant l'assemblée les taux proposés pour 2023 et le produit attendu :

TAXES	Bases prévisionnelles 2023	Taux proposés 2022	Produits 2023/Taux modifiés
Taxe Foncière bâti	756 600 €	46.14 %	349 095.00 €
Taxe Foncière non bâti	16 700 €	107.38 %	17 932.00 €
Taxe d'habitation RS	85 643 €	18.22 %	15 604.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide selon les modalités de vote suivants :**

1. de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

**TFB : 46.14 %**

**TFPNB : 107.38 %**

**TH (sur résidences secondaires) : 18.22 %**

2. de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à la DGFIP.

*Un débat s'engage au sein des membres présents au sujet des orientations budgétaires en investissement qui justifient cette augmentation et les possibilités de réductions des dépenses et l'augmentation de recettes de fonctionnement.*

**MODALITES DE VOTE : POUR 10 CONTRE 4 (Girard Doutré Lamour Cagninacci)**

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023.**

Mr le Maire évoque la réunion de la commission Associations qui a eu lieu le 21/03/2023, au cours de laquelle les demandes de subventions ont été étudiées une par une.

Il donne lecture des propositions de la commission et demande aux membres présents de procéder au vote des subventions une par une.

Il demande que les conseillers municipaux membres du bureau de l'une des associations bénéficiant d'une subvention ne prennent pas part au vote de la subvention en question, conformément au CGCT :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSE PAR LA COMM°	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENT°
ACCA	305 €	14		
Anciens combattants	305 €	14		
Danse Form Club	305 €	14		
Pêche Clamoux	305 €	14		
Etoile Sportive Malvoise	3 000 €	14		
Foyer Socio Culturel	1 700 €	11	3 Girard, Cagninacci, Doutré	
GRAPH	5 700 €	10	4 Girard, Cagninacci, Doutré, Lamour	
Histoire et Généalogie	100 €	14		
Paysage et Patrimoine rural	500 €	14		
Sté Etude Scientifique	50 €	14		
Fonds solidarité pour le logement 2023	100 €	14		

Unité Mobile de Premier secours	300 €	13		1 PE Raymond
Association les Orfélines	200 €	14		
Patrimoine vallées des Cabardés	100 €	14		
Malves Environnement	305 €	11	2 Cagninacci Doutre	1 Girard
Malves et ses trésors	305 €	10	1 Cagninacci	2 Girard Doutre
Btp CFA Occitanie	75 €	14		

Des échanges ont lieu avant chaque vote, notamment lors du vote de la subvention suivante :

- Subvention à l'Etoile Sportive Malvoise : Mr Girard évoque l'intérêt de connaître les actions engagées par la Commune pour l'entretien du stade.
- Subvention au Foyer Socio Culturel : Mr Girard évoque la trésorerie de l'association qui ne justifie pas un tel montant de subvention.
- Subvention au Graph : il est évoqué l'idée de diminuer par deux la subvention ; la présence du Graph dans le château ; les activités du Graph sur la Commune.....
- Subvention à Malves Environnement : il est évoqué la création de l'association, les dispositions légales sur la forme des demandes de subventions déposées par les associations, la présence d'élus dans le bureau de l'association, les prévisions d'investissement ....  
Au regard des échanges, Mr le Maire propose de mettre au vote les diverses propositions de montant de la subvention, les sommes de 5 700 € et 500 € sont rejetées; la somme de 305 € est retenue par une majorité des membres présents).
- Subvention à Malves et Ses Trésors :  
Au regard des échanges, Mr le Maire propose de mettre au vote les diverses propositions de montant ; les sommes de 5 700 € et 2000 € sont rejetées à 10 voix sur 13. La somme de 305 € est retenue par une majorité des membres.

**DEMANDE D'OCCUPATION EXCEPTIONNELLE DU DOMAINE PUBLIC PAR LE GERANT DU RESTAURANT BODEGA AL CASTEL POUR LA SAISON PRINTEMPS ETE 2023.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Mr Olivier MERMA, gérant du restaurant situé dans la cour du Château qui souhaite pouvoir occuper la terrasse extérieure située devant l'entrée du restaurant pour une vingtaine de couverts.

L'occupation des saisons précédentes s'étant bien déroulée, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit identique à celle des années précédentes, à savoir :

- l'autorisation de mettre 4 à 5 tables représentant 20 couverts au total, pour la période du 15 Avril au 15 octobre 2023, avec des contraintes de couleurs uniformes, l'interdiction de publicité sur les parasols et l'absence d'ancrage définitif au sol.
- La soirée musicale extérieure mensuelle, évoquée dans la demande, ne peut être qu'exceptionnelle et devra respecter la réglementation sur le bruit, en raison de la proximité d'habitations et de locations saisonnières.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

**POUR INFORMATION**

**Plan de débroussaillage**

L'intervention de l'ONF se fera le 18 et 20 avril 2023 sous la forme de 4 groupes de 2 agents, ces équipes seront accompagnées d'un élu. 112 résidences sont concernées par ce passage. La prise de rendez-vous n'a pas été possible.

Réponses aux questions posées par Mr Girard le 13 mars 2023.

Les réponses seront données au prochain conseil municipal ; Au regard de la période budgétaire et des nombreuses réunions, le travail de recherche pour y répondre n'a pas pu être réalisé.

Mr Garces quitte la séance.

Mr Girard dépose devant le conseil municipal 19 questions orales auxquelles Mr le Maire répondra lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h00.

La Secrétaire  
F SABAYROU

CANOVAS

COASSIN

GARCES

Le Maire  
R.POMMIER

DUVAL

LAMOUR

MERIEUX

GIRARD

DOUTRE

RAYMOND

CORBEL

MARTIN

LEBRETON

CAGNINACCI